Droit, Economie, Gestion Mention : Droit Privé, sciences criminelles et carrières judiciaires Spécialité : Droit pénal et Pratiques Pénales

RNCP13504 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	128
Code(s) ROME	K1903, K2108
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

UNIVERSITE DE MONTPELLIER I
http://www.univ-montp1.fr

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Selon qu'il aura suivi le parcours Droit Pénal fondamental ou le parcours Pratiques Pénales, le titulaire du Master Droit Pénal et Pratiques Pénales :

- Prévient et résout les litiges en interprétant le droit
- Instruit les demandes de ses clients
- Conseille ses clients ou son employeur sur le plan juridique
- Défend les intérêts de ses clients ou de son employeur devant les juridictions
- Analyse les situations à la lumière de la réglementation
- Applique et fait appliquer le droit
- Rédige des conclusions
- Produit des rapports étayés sur le plan juridique
- Analyse et caractérise les faits
- Recherche, analyse et synthétise l'information pertinente
- Encadre, anime, coordonne une équipe de collaborateurs
- Enseigne
- Conduit des recherches

L'obtention du Master Droit pénal fondamental permet au diplômé de s'inscrire en thèse de doctorat avec l'autorisation d'un directeur habilité à diriger des recherches.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Pour mener à bien ces activités, le titulaire du Master 2 Droit pénal et pratiques pénales est capable de :

- isoler les questions juridiques et y répondre
- rechercher l'information sur tout support, notamment électronique
- construire un raisonnement juridique
- analyser et hiérarchiser les informations
- résoudre les problèmes dans un environnement donné

- avoir l'intelligence des situations
- prendre des décisions
- appliquer des processus méthodologiques rigoureux à des situations différentes
- s'exprimer à l'écrit et à l'oral
- expliquer, écouter, convaincre

Il a une bonne connaissance du droit, maîtrise l'outil bureautique, les techniques d'expression écrite et orale, les techniques de management.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Ces métiers s'exercent en cabinet, en entreprise publique ou privée (banques, assurances), dans une administration (justice, administration pénitentiaire, protection judiciaire de la jeunesse, gendarmerie, douane, répression des fraudes, impôts...), sous réserve d'avoir réussi aux concours d'accès à certaines professions réglementées.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le titulaire du Master 2 Droit pénal et pratiques pénales sera amené à exercer les métiers suivants :

- Avocat
- Conseiller juridique
- Juriste d'entreprise
- Magistrat
- Greffier
- Inspecteur de la concurrence et de la consommation
- Inspecteur de la répression des fraudes
- Officier de gendarmerie
- Commissaire de police
- Directeur d'établissement pénitentiaire
- Inspecteur des impôts

Le parcours recherche droit pénal fondamental prépare particulièrement aux métiers d'enseignants-chercheurs.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 600 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+5 ou plus (doctorat, master ou équivalent) en sciences humaines et droit (58 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	L5X91 — Juristes et avocats · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	4 534
Jugés difficiles à recruter	32 %
Emplois saisonniers	9 %
Familles professionnelles (FAP)	L5X91 — Juristes et avocats W0X92 — Professeurs du supérieur

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS
Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION
A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE
Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).

COMPOSITION DU JURY — VAE
Enseignants chercheurs et professionnels (Décret 2002-590 du 24 avril 2002).

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)
https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/13504/